

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 21, MARS 2026

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 21 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2026 = 7.918]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama Ninao

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **DE LA SANCTION A L'ACCOMPAGNEMENT : UNE NOUVELLE ERE POUR L'EVALUATION AU TCHAD. ----- 12**
ABDELKERIM BREME IDEKHIM, Université Roi Fayçal (Tchad)
2. **SOUMISSION DE MICHEL HOUELLEBECQ : UNE ÉCRITURE CATÉGORIELLE ----- 33**
AMANI Dieudonné Désiré, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
3. **CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU UNIVERSITAIRE A PARTIR DE L'EXEMPLE DE CINQ FACULTES A BAMAKO----- 48**
Dr COULIBALY Abdourahamane, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)
Dr DIALLO Issa, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux, Bamako (Mali)
4. **GESTION DES EAUX USEES ISSUES DES TOILETTES ET DEGRADATION DU CADRE DE VIE URBAIN A NIAKARA EN CÔTE D'IVOIRE ----- 66**
GNANKOUEEN Anicet Renaud, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
NAHOUA Yéo Sitiombebin Didier, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
5. **LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DANS LA POLITIQUE SANITAIRE COLONIALE AU DAHOMEY (1924-1960) ----- 84**
GNIDEHOUE Arnaud Achille Gbènassou, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
6. **STRATEGIE ENONCIATIVE AU SERVICE DE L'EXPRESSION DE LA SOUVERAINETE DANS LE DISCOURS DE BASSOLMA BAZIÉ A LA 78^E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ----- 108**
DAILA Babou, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
7. **L'ETHIQUE DE L'INJURE DANS LA SOCIETE FANG DU GABON. UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE ----- 120**
Dr BEH NDONG Flavien, Institut de Recherche des Sciences Humaines(Gabon).

8. **RÉCIDIVE DES MINEURS AYANT CONNU LA PRIVATION DE LIBERTÉ AU CENTRE D'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE POUR ENFANTS AU TOGO**----- 134
AGLOH Abla Egnonam, Université de Lomé (Togo)
Pr PARI Paboussoum, Université de Lomé (Togo)
9. **L'IMPLICATION DES LEADERS MUSULMANS DANS LA VIE SOCIOPOLITIQUE AU MALI (1992-2020)**----- 150
Dr DEMBELE Adama, Direction nationale d'aménagement du territoire (Burkina-Faso)
Pr DICKO Bréma Ely, Université Yambo Ouologuem de Bamako
10. **LA DÉIXIS DANS *UNE SI LONGUE LETTRE* DE MARIAMA BÂ : ENTRE CLASSIFICATION ET INTERPRÉTATION** ----- 168
COULIBALY Aminata Lidwine, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. **LE PATRONYME COMME MARQUEUR DU SOUTIEN PARTISAN EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE : UNE ANALYSE DE LA SYMBOLIQUE ET DE LA POLARISATION SUR FACEBOOK** ----- 189
COULIBALY Sirabana, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
12. **FEMMES ET POUVOIR DANS *DU SANG POUR UN TRÔNE* DE CHEIK ALIOU NDAO** ----- 208
COULIBALY Aicha Sitiho, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
13. **SAVOIRS ENDOGENES AFRICAINS ET DECOLONISATION DE L'ETHIQUE ENVIRONNEMENTALE** ----- 224
DOUMADINGAR Frédéric, École Normale Supérieur de N'Djamena (Tchad)
VAIDJIKE Dieudonné, Université de N'Djamena (Tchad)
14. **LE DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES EPOUX MAJEURS : ENTRE DEVOIR CONJUGAL ET AUTONOMIE PERSONNELLE EN DROITS CIVILS NIGERIEEN ET FRANÇAIS** ----- 243
HAROUNA Zakari Ibrahim, Université de Tahoua (Niger)

- 15. GESTION DES EAUX USÉES, PLUVIALES ET DES DÉCHETS DANS LA VILLE DE KOLDA (SENEGAL) ----- 263**
SECK Henri Marcel, Université Ziguinchor (Sénégal)
DIALLO Ibrahima UASZ, Université Ziguinchor (Sénégal)
FAYE Bonoua, Northeast Agricultural University (Chine)
KOUYATE Mohamadou Moctar Kébé, Université Ziguinchor (Sénégal)
LES NAUFRAGÉS DE L'INTELLIGENCE DE JEAN-MARIE ADIAFFI : ENTRE ANCRAGE IDENTITAIRE IVOIRIEN ET IMAGINAIRE PANAFRICANISTE ----- 282
KOUYATÉ Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
BLÉ Kain Arsène, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 16. LES FONDEMENTS ÉTHIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ŒUVRE DE GILBERT HOTTOIS ----- 299**
KOUAME Innocent Kouakou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 17. SCIENCE CITOYENNE ET LANGUES LOCALES : IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS DANS LA RECHERCHE DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE ----- 316**
DAGNOGO Kadohofanan Fatoumata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS : VERS QUEL AVENIR POUR LES BIENS CULTURELS UNE FOIS RENDUS ? CAS DES OBJETS BATABWA ----- 333**
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
Université de Lubumbashi (Congo)
- 19. CRISES SOCIOPOLITIQUES ET BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE FRANCOPHONE ----- 356**
KPODJAHON Kodjovi Jean Marcellin, Université de Lomé (Togo)
AMEZUNYE Kodjo Mensavi, Université de Lomé (Togo)

20. **LE TRANSHUMANISME DANS LA POSTMODERNITE : ENTRE DEFIS ET ENJEUX**----- 371
KOFFI Konan David, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Konan Sylvain, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
21. **NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE YAMOOUSSOUKRO : SITUATION DE MISE EN ŒUVRE ET ENJEUX PÉDAGOGIQUES**----- 390
KOFFI Yao Julien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
22. **TOURISME ET DANSES TRADITIONNELLES DANS LE DÉPARTEMENT DE M'BAHIAKRO (Centre de la Côte d'Ivoire) : ENTRE NÉCESSITÉ DE VALORISATION ET POSITIONNEMENT D'UN PRODUIT D'APPEL TOURISTIQUE** ----- 409
KOUADIO Ekani Frejus, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
N'GORAN Kouame Fulgence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJAH Josué Armand, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
23. **ÖKOKRISEN, IDENTITÄTSWANDEL UND GESELLSCHAFTLICHE ZUKUNFTSENTWÜRFE, AM BEISPIEL VON CHRISTA WOLFS ERZÄHLUNG KASSANDRA** ----- 430
HARAKAWA Massimlawè, Université de Kara (Togo)
DOUTI Boaméman, Université de Lomé (Togo)
24. **PÊCHE ARTISANALE LACUSTRE ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FEMMES D'AYAMÉ DANS LE SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE**----- 445
KOUASSI Kouassi Eric, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAMAN Koffi Mouroufié, École Normale Supérieure-Abidjan (Côte d'Ivoire)
ALADJI Soualiho, Université Polytechnique de San Pedro (Côte d'Ivoire)
25. **BEYOND THE CLASSICAL VIEW OF METAPHOR IN *THEIR EYES WERE WATCHING GOD* BY ZORA NEALE HURSTON: A COGNITIVELY CONSTRUCTED APPROACH** ----- 462
KOUASSI Kouamé Firmin, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

26. L'EUTHANASIE ET SON APPLICATION EN AFRIQUE : VERS UN
CONFLIT DES VALEURS ? ----- 481
GOLI Kouassi Yves Romaric, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte
d'Ivoire)
27. DÉSIR DE GROSSESSE ET VÉCU DE LA MALFORMATION
CONGÉNITALE DU BÉBÉ CHEZ LA PRIMIPARE ÂGÉE À YAOUNDÉ 494
KWENDAHOUA NSANGO Dényse, Université de Maroua (Cameroun)
28. GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS ET MECANISME DE GESTION DE
L'ASSAINISSEMENT URBAIN DANS LA COMMUNE DE MOUNDOU AU
TCHAD ----- 510
DOUMDE Marambaye, Université de Doba,
SOLMEM Diane, Université de Maroua (Cameroun)
29. EFFECTIVENESS OF DIRECT WRITTEN CORRECTIVE FEEDBACK IN
REDUCING GRAMMAR ERRORS IN EFL LEARNERS' ESSAYS ----- 530
TRAORE Lobou Fulgence Ismaël, Université Joseph KI-ZERBO
MILLOGO Gérard, Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO
30. ARTS DU SPECTACLE ET REDYNAMISATION DES MUSÉES EN CÔTE
D'IVOIRE : EXEMPLE DU MUSÉE DES CIVILISATIONS ----- 549
Dr MABA Tagbo Victor, (INSAAC)-Côte d'Ivoire
Dr MEMEL Yooul Silvie, (INSAAC)-Côte d'Ivoire
31. LA BONNE GOUVERNANCE EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE RÉFORMES
INSTITUTIONNELLES, DÉFIS POLITIQUES ET IMPACTS SOCIO-
ÉCONOMIQUES (1990-2020)----- 567
MAH Gli Modeste Franck, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte
d'Ivoire)
AHORO Moro Jean Martial, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte
d'Ivoire)
32. MÉDIATION ET CIRCULATION DE LA PRESSE CHRÉTIENNE À
LIBREVILLE----- 584
MEBIAME ZOMO Maixant, Université Omar Bongo

33. **LE MYTHE FONDATEUR DES RELATIONS A PLAISANTERIE
CIRAŊBA-LOBI----- 603**
Pr SISSAO Alain Joseph, Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST),
Burkina Faso
Dr SOULAMA Mandjin Adama, Université Joseph-KI ZERBO (Burkina Faso)
34. **BESTIAIRE, AFFECTS ET ECRITURE DANS LES FICTIONS
LITTERAIRES D'ALAIN ROBBE-GRILLET ----- 628**
AGUIE Marc, Université Alassane OUATTARA
COYAULT Sylviane, Université Clermont-Auvergne
35. **PHONOLOGIE LEXICALE DU NANGJERE ----- 641**
MBAIORNOM Kali, Université de Yaoundé I (Cameroun)
36. **SOUCÇÔT ET FÊTE DES IGNAME : QUAND LES RÉCOLTES
DEVIENNENT MÉMOIRE ET IDENTITÉ COLLECTIVE ----- 654**
ANZIAN Mlan Kouakou Pierre, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest,
Abidjan (Côte d'Ivoire)
37. **DESCRIPTION CONDENSEE ET PRECISION DU SOCIAL DANS LE
ROMAN GABONAIS----- 673**
MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo (Gabon)
38. **LE DROIT DES GENS RAWLSIEN ET LA QUESTION DE LA
SOUVERAINETÉ DES PEUPLES----- 692**
OUEDRAOGO Hamado, Université Joseph Ki-ZERBO (Burkina-Faso)
39. **LA RATIONALITÉ DU PATHOLOGIQUE CHEZ CLAUDE BERNARD - 709**
KONAN Pascal Koffi, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
40. **PRATIQUES ANCESTRALES ET CONFLITS FAMILIAUX : UNE
ANALYSE D'UNE VIE HYPOTHEQUÉE D'ANNE-MARIE ADIAFFI ET
FUREURS ET CRIS DE FEMMES D'ANGÈLE RAWIRI----- 728**
SAMSIA Paul, Université de Maroua (Cameroun)
41. **NIVEAU DE STRESS SCOLAIRE ET RESULTATS DES CANDIDATS A
L'EXAMEN DU BACCALAUREAT DANS LA VILLE DE MARADI (NIGER)
----- 742**
SOUMANA Aboubacar, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

42. **POUR UNE SÉMANTIQUE DU COMPLÉMENT DÉTERMINATIF DANS LA CARTE D'IDENTITÉ DE JEAN-MARIE ADIAFFI**----- 761
NATAMA Tilado Jérôme, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
43. **TRAITEMENT STYLISTIQUE DU DISCOURS POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE : CAS DES MARQUES ENONCIATIVES ET DES CONSTRUCTIONS FIGURALES DANS QUELQUES DISCOURS D'ALASSANE OUATTARA, DE LAURENT GBAGBO ET DE HENRI KONAN BEDIE.** ----- 776
TRAORÉ Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
AKPANGNI Ernest, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
44. **THE CONTRIBUTION OF THE BLACK CHURCH IN THE RISE OF BLACK MOVEMENTS IN THE UNITED STATES.**----- 796
KABORE Wenoanga, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
45. **APPROCHE LITTÉRAIRE DU DISCOURS DU SUKU, LANGUE SECRÈTE DES MASQUES DE ZEGUEDEGUIN (PROVINCE DU NAMENTENGA, BURKINA FASO)** ----- 810
SISSAO Alain Joseph, INSS / CNRST (Burkina(Faso))
YAMEOGO Saydou, Université Joseph Ki- Zerbo (Burkina Faso)
46. **ESTHÉTIQUE DES TITRES DE NOUVELLES CHEZ FLORENT COUAO-ZOTTI ET DATE ATAVITO BARNABE-AKAYI** ----- 828
YEBOU Raphaël, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
DETONGNON Mètondjangninou Nicodème, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
47. **LA CITE HISTORIQUE DE TOMBOUCTOU : UN ESPACE DE CONVOITISE ET DE DIVERSITE CULTURELLE DU VIII^E-XVIII^E SIECLES** ----- 848
IBRAHIM Ahmed, Ecole Normale Supérieure (Mali)
CISSE Djibrilla, Ecole Normale Supérieure (Mali)
48. **LES RELATIONS AMOUREUSES ET LA SEXUALITE CHEZ LES KONGO DE LA VALLEE DU NIARI A L'EPOQUE PRECOLONIALE (XVII^E-XIX^E SIECLES)** ----- 863
NIANGUI GOMA Lucien, Université Marien Ngouabi (Congo)

- 49. DE LA NÉCESSITE DE L'UNITÉ D'ACTION DES DIRIGEANTS
AFRICAINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ----- 880**
MAKATAWA Wéla , Université de Lomé (Togo)
- 50. LE CONTROLE A PRIORI ET A POSTERIORI DE LA REGULARITE DES
OPERATIONS DES MARCHES PUBLICS EN COTE D'IVOIRE ----- 897**
- 51. Dr OUATTARA Oumar, Autorité de Régulation de la Commande Publique,
(Côte d'Ivoire)**

L'EUTHANASIE ET SON APPLICATION EN AFRIQUE : VERS UN CONFLIT DES VALEURS ?

GOLI Kouassi Yves Romaric

Université PELEFORO GON COULIBALY - Korhogo (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

yveskouassi000@upgc.edu.ci / yveskouassi000@gmail.com

Résumé : Force est de reconnaître que l'euthanasie, l'une des pratiques de la bioéthique a du mal à s'appliquer totalement en Afrique. Les obstacles rencontrés dans sa phase pratique montrent bien l'inadéquation qui existe entre elle et les valeurs africaines. L'euthanasie constitue une violation des us et coutumes des Africains. Étant considérée comme telle, son application fait face alors à de nombreuses difficultés. Parler de l'euthanasie en Afrique, revient donc à parler des conflits des valeurs entre l'Afrique et l'Occident. Abordée sous un angle épistémologique, cette question consiste à examiner comment les savoirs locaux et les traditions se confrontent aux défis biomédicaux modernes. Ces défis épistémologiques pourraient être résolus par un apport épistémologique qui se traduit par le règlement des conflits liés aux savoirs, à l'appropriation critique et au rôle de la philosophie.

Mots clés : Afrique, Application, Conflits, Épistémologie, Euthanasie, Valeurs

EUTHANASIA AND ITS IMPLEMENTATION IN AFRICA: TOWARDS A CONFLICT OF VALUES?

Abstract: It must be acknowledged that euthanasia, a practice rooted in bioethics, struggles to be fully implemented in Africa. The obstacles encountered in its practical application clearly demonstrate the incompatibility between it and African values. Euthanasia constitutes a violation of African customs and traditions. Given this perspective, its implementation faces numerous difficulties. Discussing euthanasia in Africa thus means discussing the conflict of values between Africa and the West. Approached from an epistemological perspective, this issue involves examining how local knowledge and traditions confront modern biomedical challenges. These epistemological challenges could be addressed through an epistemological framework that addresses conflicts related to knowledge, critical appropriation, and the role of philosophy.

Keywords: Africa, Application, Conflicts, Epistemology, Euthanasia, Values

Introduction

Depuis sa pratique, l'euthanasie est devenue l'une des problématiques biomédicales les plus sensibles. Cette pratique, qui consiste à « administrer volontairement à un malade ou blessé incurable, dans le but d'abrégé ses souffrances, un produit qui met fin à sa vie » (L. Sabatié-Garat et F. Thomas, 2005, p. 2), divise les opinions, au regard de la conscience, de l'éthique, des religions, de la médecine, de la dignité ou de la valeur même de la vie humaine. De son étymologie grecque eu – thanatos, l'euthanasie signifiait littéralement « bonne mort », c'est-à-dire « avoir une mort naturelle douce et sans souffrance (Fondation Jérôme Le Jeune, 2014, p. 6). Mais, voyant la souffrance endurcie par les personnes atteintes de maladie jugée incurable, l'euthanasie est devenue une pratique qui consiste à limiter les souffrances des personnes atteintes de maladie incurable. Ce processus fort apprécié en Occident (Pays-Bas, Belgique, Canada, Luxembourg, Espagne) a du mal à s'implanter en Afrique. L'Afrique, continent dominé par le respect scrupuleux de ses valeurs et croyances, ne saurait accepter une telle pratique qu'elle juge immorale. Étant devenue une violation des us et coutumes des Africains, l'euthanasie devient pour eux un véritable obstacle épistémologique. L'inadéquation qui existe entre l'euthanasie et les cultures africaines témoigne de l'ampleur des conflits des valeurs entre l'Afrique et l'Occident. Abordée sous un angle épistémologique, cette problématique soulève la préoccupation suivante : En quoi l'application de l'euthanasie en Afrique peut-elle être une source de conflits de valeurs ? Cette question renvoie aux préoccupations spécifiques à savoir : Qu'est-ce que l'euthanasie ? Pourquoi elle rencontre des difficultés lors de sa pratique en Afrique ? Enfin, quels en sont ses enjeux épistémologiques liés à sa pratique en Afrique ? Ces différentes préoccupations nous poussent à examiner comment les savoirs locaux et les traditions se confrontent aux défis biomédicaux modernes. Nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse à ces préoccupations par une méthode analytico-critique et descriptive. Pour une articulation de cette réflexion, nous examinerons d'abord la question même de l'euthanasie afin d'énumérer les valeurs

africaines qui constituent un véritable obstacle lié à cette pratique pour l’Afrique. Ensuite, nous aborderons les enjeux épistémologiques liés à la pratique de l’euthanasie pour l’Afrique. Nous concluons notre travail en insistant sur le fait que l’application de l’euthanasie en Afrique s’oppose aux us et coutumes des africains et que son implantation entraînera donc un conflit de valeur entre l’Afrique et l’Occident.

1. De la question de l’euthanasie à l’énumération des valeurs africaines comme obstacles à cette pratique pour l’Afrique

1.1- Qu’est-ce que l’euthanasie ?

Selon A. C. Sponville (2001, p. 226-227), « Étymologiquement : une bonne mort. En pratique, le mot ne sert guère que pour désigner une mort délibérément acceptée ou provoquée, avec l’aide de la médecine, pour abrégier les souffrances d’un malade incurable : c’est une mort médicalement assistée ». En d’autres termes, l’euthanasie est l’acte médical qui consiste à provoquer intentionnellement le décès d’une personne atteinte de maladie incurable, à sa demande expresse, pour abrégier ses souffrances intolérables. Elle se distingue par l’intention de donner la mort, plutôt que de simplement soulager. On distingue principalement deux formes à savoir l’euthanasie active et l’euthanasie passive.

L’euthanasie active renvoie directement à un acte intentionnel, comme l’injection d’une substance létale servant à provoquer la mort d’un individu. À ce sujet, rappelons que les débats philosophiques sur l’euthanasie active oscillent entre la défense de l’autonomie individuelle, c’est-à-dire la liberté de choisir sa mort et le respect du caractère sacré de la vie. Certains philosophes tels que Nietzsche, Sponville et Durand soutiennent la liberté de mourir. Par exemple, F. Nietzsche (2019, p.19), dira à ce sujet qu’il « Il faut savoir mourir fièrement quand on ne peut plus vivre avec fierté ». Le philosophe contemporain A. C. Sponville (2021, p.37), poursuit dans cette logique, lorsqu’il écrit que « La dépénalisation de l’euthanasie n’est pas une question de dignité mais de liberté ». Pour G. Durand (2024, p.14), philosophe éthicien, « La possibilité de recourir à l’aide active à mourir permettra à

certain patients de mieux vivre leur fin de vie ». Il souligne que cette option « apaise infiniment les patients » (G. Durand, 2025, p.8).

Par contre, certains philosophes sont opposés au suicide assisté. Ils s'appuient sur l'éthique déontologique, la dignité ou la vulnérabilité pour montrer que le respect fait partie des caractères sacrés de la vie. C'est pourquoi, ils considèrent la valeur intrinsèque de la vie. Elle n'est donc pas une propriété. Dès lors, l'euthanasie contredit le rôle réel de la médecine qui est de soigner et non de donner la mort.

Selon eux, le respect de la vie et de la dignité intrinsèque est inhérent à la personne humaine, indépendamment de son état de santé ou de sa souffrance. Par conséquent, la vie étant considérée comme un don ou un bien sacré, ne peut être supprimée, même à la demande du patient. E. Kant (2018, p.76) n'a pas eu tort d'écrire que « Le premier [des devoirs envers les autres] est le respect (Hochachtung) du droit des autres hommes » ; et de continuer : « C'est un devoir pour nous que de respecter le droit des autres et de le considérer comme sacré. En fait, il n'y a rien de plus sacré en ce monde que le droit des autres hommes » (E. Kant, 2018, p.77).

Éric de Rus, parlant de la vulnérabilité, estime qu'il faut prioriser son caractère humain qui appelle à l'accompagnement plutôt qu'à l'élimination. De ce fait, l'autonomie ne doit pas être interprétée comme le droit de disposer de sa vie comme d'une propriété, mais comme étant la capacité de rester sujet de son existence jusqu'à son terme naturel. E. Levinas rejoint Éric de Rus. À cet effet, Levinas (2023, p.46) écrira à ce sujet que « Le visage de mon prochain est une altérité qui ouvre l'au-delà », c'est-à-dire le visage d'autrui est dénudé, offert, exposé, sans défense.

Le philosophe Kant n'est pas en reste. Il soutient l'argument de la déontologie. Selon lui, le devoir de préserver la vie, s'opposant à l'idée que le suicide assisté puisse être une action moralement justifiée. Sur ce point, Kant (2023, p.253) :

Il suffit de définir le mensonge comme une déclaration intentionnellement fautive et point n'est besoin d'ajouter cette clause qu'il faut qu'elle nuise à autrui, que les juristes exigent pour leur définition. [...] Car il nuit toujours à autrui : même si ce n'est pas à un autre homme, c'est à l'humanité en général, puisqu'il

disqualifie la source du droit, elle est toujours nuisible à autrui, sinon à un autre homme, du moins à l'humanité en général.

Par-là, Kant veut nous montrer que les conséquences concrètes, particulières, c'est-à-dire anticipables mais toujours incertaines de mon action n'entrent pas en ligne de compte : seul importe le fait que ma volonté soit entièrement déterminée par la soumission à son devoir, par le respect de la loi morale dont découle d'emblée obligations et interdits.

Aussi, le risque de dérive et du rôle du médecin justifient leur position. En effet, les opposants craignent que la légalisation n'entraîne pression sur les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées) de se sentir "de trop". Ils rappellent également le Serment d'Hippocrate qui interdit de donner la mort, la considérant comme contraire à l'éthique médicale. Tout le mérite revient à F. Nietzsche (2007, p.134) pour avoir dit que « Les médecins les plus dangereux sont ceux qui, comédiens nés, imitent le médecin-né avec un art consommé d'illusion ». Enfin, nous avons la critique acerbe contre l'euthanasie dans son attribution au soin. En effet, le fait de considérer l'euthanasie comme un soin est à proscrire car, l'assimiler à un soin bloque l'accompagnement palliatif et interrompt le lien humain au moment où la personne est le plus vulnérable.

En somme, ces penseurs soutiennent que la véritable réponse à la souffrance est l'accompagnement et le soulagement et non la fin de la vie. Ainsi, l'euthanasie active renvoie directement à un acte intentionnel qui conduit à la mort de l'individu. Qu'en est-il de l'euthanasie passive ?

L'euthanasie passive consiste à un arrêt ou un refus de poursuivre les traitements de maintien en vie, permettant le processus naturel de la mort. En clair, l'euthanasie passive consiste à arrêter ou à ne pas initier des traitements de maintien en vie à savoir respirateur, alimentation artificielle pour laisser une maladie incurable suivre son cours naturel. Elle est souvent assimilée au refus de l'obstination déraisonnable qui place la volonté du patient au centre du débat éthique. De ce fait, le respect de l'autonomie permet de privilégier une mort digne, où le patient décide

d'arrêter les traitements, mettant la volonté de disposer de sa vie au premier plan. Elle est donc effectuée à la demande claire du patient. Comme le mentionne F. Galichet (2021, p.4) « Il y a un droit à mourir dans la dignité, c'est-à-dire librement, un droit à choisir librement sa mort, son moment, et son mode ».

Également, le contexte justifie l'euthanasie passive. En effet, le contexte fait que l'euthanasie passive s'applique aux personnes en phase terminale ou souffrant de maladies incurables, dans des souffrances insupportables. Face à une telle évidence, le patient n'a d'autres choix que d'abandonner. Pour lui, la mort serait la bienvenue. L'autre aspect de l'euthanasie passive est le rôle joué par le médecin. Ce procédé diffère d'avec le suicide assisté. En fait, dans le cas de l'euthanasie passive, le médecin administre la substance, tandis que dans le suicide assisté, le médecin fournit les moyens, mais le patient accomplit le dernier geste. Cette procédure médicale jugée légale dans certains pays tels que la France, l'Allemagne, l'Angleterre, sous conditions strictes devient illégale dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, l'Arabie Saoudite, le Ghana.

1.2- Les valeurs africaines comme obstacles à la pratique de l'euthanasie en Afrique

Les valeurs africaines sont essentiellement basées sur la tradition. Elles sont centrées sur des principes tels que le communautarisme, la hiérarchie familiale et la spiritualité. Elles peuvent constituer des obstacles à l'application stricte des normes de la bioéthique occidentale notamment l'autonomie individuelle. Le consentement éclairé, par exemple, est souvent compromis par la décision familiale ou communautaire, l'analphabétisme, et une vision fataliste de la maladie, limitant ainsi la recherche en clinique. L'euthanasie, l'une des démembrements de la bioéthique, retient particulièrement notre attention.

L'euthanasie est largement rejetée en Afrique. Elle est considérée comme incompatible avec les valeurs culturelles et religieuses qui sacralisent la vie comme don de Dieu et des ancêtres. Les obstacles majeurs incluent le respect de la dignité humaine, la solidarité communautaire, et l'interdiction de s'immiscer dans l'ordre naturel de la vie. Le consensus privilégie les soins palliatifs à toute forme de mort

assistée. Les principaux obstacles à la pratique effective de l'euthanasie en Afrique sont culturels et éthiques à savoir la conception sacrée de la vie, la conception communautariste de la personne humaine, la solidarité et les soins, le respect des ancêtres, l'aspect tabou de la mort. Ce sont autant de blocages que la bioéthique occidentale devra braver ou surmonter pour favoriser l'implantation effective de l'euthanasie, l'une des composantes de la bioéthique en Afrique.

En Afrique, la vie est considérée comme un don sacré. La vie est considérée comme une propriété divine ou ancestrale. Par conséquent, personne, pas même le patient, n'a le droit d'y mettre fin. À ce sujet, Isabelle De Montmollin rappelle les propos du philosophe Vladimir Jankélévitch en ces termes : « L'existence nous a été donnée pour exister, et non pour réfléchir l'existence ». Cette pensée souligne la primauté de l'action et de la vie vécue sur l'analyse constante ou la spéculation intellectuelle sur cette même vie. Le philosophe S. Kierkegaard abonde dans le même sens. Parlant de l'essence de la vie, Kierkegaard (2021, p.12) fait remarquer que « La vie n'est pas un problème à résoudre, mais une réalité dont il faut faire l'expérience ».

Ces pensées soulignent que la vie, considérée comme un don, est un trésor à respecter et à valoriser. Par conséquent, aucun être humain, fort soit-il ne peut mettre un terme à la vie d'autrui.

Excepté le don sacré de la vie, l'Africain tient à sa communauté. C'est pourquoi, la particularité de l'Afrique réside en sa conception communautaire. Ainsi, l'individu est intimement lié à sa communauté. Dans cet élan, la mort devient un événement social qui ne doit pas être précipité par un acte intentionnel, étant donné que l'Africain le plus souvent, perçoit cela comme un "assassinat". Le nègre est donc un individu fortement rattaché à sa communauté. Il éprouve de la solidarité et se préoccupe de la santé de son semblable. En Afrique, prendre soin de son prochain fait partie de ses valeurs même si la responsabilité de veiller sur les malades jusqu'à leur dernier souffle incombe à la famille. Cette manière de faire de l'Africain rend l'euthanasie contraire au devoir de soin. Il y a aussi le respect des ancêtres. Le respect voué aux ancêtres pousse l'Africain à rejeter certaines pratiques telle que

l'euthanasie. L'euthanasie est donc perçue comme un affront à l'ordre naturel et spirituel établi par les ancêtres, qui seuls peuvent décréter la fin de la vie. Partant de cette valeur, la question de l'euthanasie devient un sujet tabou, car elle contrevient profondément aux valeurs traditionnelles. Enfin, l'une des principales raisons qui constitue un frein à la pratique de l'euthanasie en Afrique reste et demeure la religion et la croyance. L'euthanasie est largement condamnée par les croyances religieuses (chrétiennes, musulmanes et traditionnelles) qui considèrent la vie comme un don divin sacré. La conception prédominante est que seul Dieu possède le droit de vie et de mort, rendant l'euthanasie comme un crime ou une violation de l'ordre naturel. Le Vatican (2022, p.2), pionnier du christianisme, perçoit l'euthanasie comme un meurtre. Dès lors, il estime que « La vie humaine doit être défendue de la conception à la mort naturelle. En disant "non" à l'euthanasie et à l'acharnement thérapeutique ».

L'Église catholique a toujours affirmé que la vie humaine doit être défendue de la conception à la mort authentique. Ainsi, selon le Catéchisme de l'Église catholique, « l'euthanasie volontaire, quels qu'en soient les formes et les motifs, constitue un meurtre. Elle est gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur » (2022, p23-24). C'est justement pour cette raison que l'Africain accorde une oreille attentive aux soins palliatifs. Les soins palliatifs sont très importants pour l'Africain. En mettant l'accent sur le développement des soins palliatifs, il parvient à soulager la douleur du malade, espérant que si les besoins du patient sont comblés, la question de l'euthanasie ne se posera pas.

En conclusion, les valeurs culturelles africaines, centrées sur le caractère sacré de la vie, le respect des aînés et la solidarité communautaire, constituent un obstacle majeur à l'euthanasie. La conception de la vie comme un don divin inaliénable et la solidarité face à la souffrance rendent l'acte médical de donner la mort culturellement inacceptable.

2. Euthanasie et pratique en Afrique : enjeux épistémologiques

2.1- L'application de l'euthanasie comme source des conflits aux valeurs africaines

Évidemment, l'application de l'euthanasie en Afrique génère de profonds conflits de valeurs, opposant une vision individualiste occidentale de l'autonomie à une conception communautaire, sacrée et spirituelle de la vie. Les principaux obstacles résident dans le respect des ancêtres, le rôle sacré du médecin, la solidarité familiale et la rareté des soins palliatifs.

Parlant de la sacralité de la vie et des convictions religieuses, retenons que dans la plupart des cultures africaines, la vie est perçue comme un don de Dieu ou des ancêtres. Par conséquent, seule une autorité supérieure peut en décider la fin. De ce fait, l'euthanasie est perçue comme une transgression grave, voire un homicide. Parlant de la sacralité de la vie, il faut noter que « La vie humaine est un bien intrinsèque et [...] il est toujours inadmissible de tuer un être humain innocent » (1980, p.3). La position du Coran est plus acerbe : « Celui qui se suicide sera supplicié le jour du Jugement avec l'instrument de son suicide » (Cf Sourate). La religion, dans son ensemble, interdit l'euthanasie car la vie est un don divin que l'homme ne peut abrégé. Dès lors, il sera difficile voire impossible pour l'Africain d'enfreindre ce dogme. C'est un individu qui reste et demeure farouchement attaché à sa croyance divine. D'où la naissance des conflits de valeurs sur l'application effective de l'euthanasie entre l'Afrique et l'Occident. L'autre source du conflit est liée à la solidarité familiale et communautaire. En Afrique, l'autonomie individuelle se fait rare. Contrairement à l'Occident, la culture africaine privilégie la solidarité. C'est pourquoi la famille a le devoir de veiller sur le malade jusqu'à la fin. Dès lors, toute idée de "choisir la mort" devient contraire aux liens communautaires. Également, il convient de rappeler que dans la tradition africaine, le médecin a pour rôle de soigner et non de tuer. Ainsi, le serment médical et la morale traditionnelle africaine s'opposent à ce que le médecin, artisan de la guérison, devienne l'agent de la mort, ce qui crée un conflit éthique majeur. Enfin, le respect des ancêtres et de l'âge fait partie des sources de conflits. En effet, le respect des aînés et des ancêtres s'oppose à

l'élimination des personnes âgées ou malades, considérées comme des dépositaires de la sagesse et du lien avec la communauté.

2.1-Enjeux épistémologiques de l'euthanasie en Afrique

Au regard des valeurs africaines, l'application de l'euthanasie soulève d'énormes enjeux épistémologiques, surtout avec la montée en puissance des droits du patient, notamment le droit de mourir. Le premier enjeu concerne les Africains qui vouent un respect scrupuleux aux valeurs ancestrales. Pour ces adeptes de la tradition africaine, l'application de l'euthanasie, à cause de ce qu'elle s'oppose aux valeurs culturelles africaines, doit être prohibée. En fait, la culture, c'est ce qui est propre à un peuple, à un continent. C'est l'identifiant d'un groupe d'individu ou de personnes. C'est pourquoi, F. Regard (2006, p. 93) dit que la culture « est un tout complexe qui englobe les connaissances, les croyances, l'art, la morale, la loi, la tradition et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ». La culture africaine fait donc de l'homme un élément de la créature divine. Par conséquent, sa vie, tout en devenant sacrée, échappe non seulement à lui-même, mais aussi et surtout à la société à laquelle il appartient. Dès lors, aucun autre homme, moins encore sa famille, son médecin, même pas une institution, quelle qu'en soit la raison, même dans l'impotence de la personne concernée, ne peut mettre un terme à sa vie sur terre : d'où l'appel de F. P. Titinga (2014, p. 360) qui stipule que « l'homme n'a pas à être auteur de la rupture de cette vie terrestre ». Dans cette même logique, on y trouve les croyants.

Pour les religions abrahamiques, la vie de l'homme provient de Dieu. En ce sens, l'homme n'a pas un libre arbitre pour disposer lui-même de sa vie, car « la vie est une belle chose qu'il faut promouvoir et protéger malgré la maladie » (H. Doucet, 2004, p. 39). Même si une vie est altérée, elle reste toujours à l'image de Dieu : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme » (Genèse 1. 27). Dès lors, les prophètes n'exhortent pas les croyants à précipiter leur mort parce que la vie est un don de Dieu. C'est d'ailleurs une posture

qui se distingue de celle des adeptes de certaines sectes qui poussent au suicide collectif.

Le second enjeu renvoie aux Africains favorables à l'application de l'euthanasie sur le vieux continent. Ils s'appuient sur la montée en puissance des droits du patient, notamment le Droit de mourir. Selon eux, c'est cette montée qui a conduit à la légalisation de l'euthanasie dans certains pays, entre autres la Colombie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne. Rappelons que les Pays-Bas furent le premier pays à approuver l'application de l'euthanasie en 2001. Dans ces pays, lorsque la souffrance persiste, l'euthanasie est sous-tendue par l'utilitarisme, c'est-à-dire par la volonté d'optimiser l'utilisation des ressources médicales en privilégiant les patients dont la vie peut être sauvée, et de considérer comme un fardeau les ressources destinées à maintenir en vie des gens qui ne peuvent plus rien apporter à la société. Nous pouvons en déduire qu'un homme atteint d'une maladie incurable ou d'un cancer en phase terminale, par exemple, peut choisir de mourir de sa propre mort. Il peut décider de refuser les soins et déterminer son existence dans sa maison, car il « veut être maître du temps qui lui reste à vivre » (J. Russ & C. Leguil, 1994, p. 84). Un membre de la famille peut également demander au médecin, avec le consentement ou non du malade, de lui injecter une dose de morphine nécessaire pour mettre fin à ses jours.

Conclusion

Notre réflexion a permis de comprendre que l'application de l'euthanasie en Afrique s'oppose aux us et coutumes des Africains. Son implantation entrainera donc un conflit de valeur entre l'Afrique et l'Occident. L'Afrique est un continent voué par le respect absolu de sa tradition, de sa religion et de sa dignité. À cela s'ajoute le caractère sacré de la vie et/ou de la mort qui relève de l'essor d'un être transcendant. Même les maladies dites incurables ne peuvent, en aucun cas, amener le Nègre à opter pour l'euthanasie. Parler donc de l'implantation de l'euthanasie en Afrique relève de leurre, de l'utopie. Puisque le respect de la vie se place au cœur de toute société civilisée, il faut donc « cultiver la valeur fondamentale qui fonde à la fois le droit et

la pratique médicale » (B. Welschinger, 2001, p.6)). Pour lui, il est donc crucial d'accompagner humainement la fin de vie et de proposer des solutions alternatives aux soins, dans le cas d'un malade incurable ; par exemple l'hospitalisation à domicile pour qu'il y ait toujours du monde autour de lui. Ainsi, comme le souligne D. Alndingangar et D. Vaïdjike (2022, p. 466)

Il faut contribuer à protéger les plus vulnérables, à améliorer leur qualité de vie, autrement à se soucier des mourants, vieillards, personnes odieuses, qui est une préoccupation commune. En fait, tous les moyens nécessaires doivent être mis en place pour accompagner, soulager, soigner et guérir si possible ; ce, pour préserver la vie qui est un don de Dieu, parce que l'euthanasie, comme le suicide assisté, n'est pas encouragée du point de vue morale et éthique.

Références Bibliographiques

ALNDINGANGAR Dimngar & VAÏDJIKE Dieudonné, 2022, *L'euthanasie au regard de la culture africaine*, N'Djamena,

De MONTMOLLIN Isabelle, 2018, *La philosophie de Vladimir Jankélévitch*, Paris, PUF

DOUCET Hubert, 2004, «Le bien mourir et les traditions religieuses», *Gérontologie et société*, vol. 27, n° 108, p. 35-54.

DURAND Guillaume, 2024, *Philosophie Magazine*, Paris, PUF

DURAND Guillaume, 2025, *Philosophie Magazine*, Paris, PUF

FONDATION Jérôme Le Jeune, 2014, Euthanasie.

GALICHET François, 2021, *Ultime Liberté et de l'ADMD*, Paris, PUF

KANT Emmanuel, 2018, *Critique de la raison pratique*, Paris, Pléiade

KANT Emmanuel, 2023, *D'un prétendu droit de mentir par humanité*, Trad. Jules Barni et Durand Auguste, Paris, Nathan

KIERKEGAARD Soren, 2021, *La Reprise*, Paris, PUF

LA BIBLE. TOB. 1997. Nouvelle édition revue, Alliance biblique universelle-LE CERF.

LEVINAS Emmanuel, 2023, *Difficile liberté*, Paris, Vrin

NIETZSCHE Friedrich, 2019, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Trad. Maël Renouard, Payot

NIETZSCHE Friedrich, 2007, *Le Gai Savoir*, Trad. Patrick Wotling, Paris, Flammarion

NIETZSCHE Friedrich, 2010, *Crépuscule des Idoles*, Paris, PUF

PAUL Jean II, 1980, *Déclaration iura et bona sur l'euthanasie*, *La Congrégation pour la Doctrine de la Foi*

REGARD Frédéric, 2006, « *Chimères de l'anthropologie culturelle ou grandeur et misère de la métaphore* », *Les Temps Modernes*, n°640, pp. 93-131.

RUSS Jacqueline & LEGUIL Clotilde, 1994, *La pensée éthique contemporaine*, Paris Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? »

SABATIÉ-GARAT Laurence & THOMAS François. 2005. « Euthanasie : Peut-on demander le droit de mourir ? », (En ligne), le 22 janvier 2021, URL : <https://www.eleves.ens.fr/pollens/seminaire/seances/euthanasie/euthanasie.pdf>

SPONVILLE André Comte, 2001, *Dictionnaire philosophique*, Paris, PUF

SPONVILLE André Comte, 2021, *Philosophie Magazine*, Paris, PUF

TITINGA Frédéric Pacere. 2014. « Euthanasie : Éthique, cultures des peuples d'Afrique et du monde », (En ligne), le 22 février 2021, URL : <https://www.google.com/search?q=TITINGA+Fr%C3%A9deric+Pacere>.

WELSCHINGER Béatrice, 2001, « La légalisation de l'euthanasie et de l'aide au suicide aux Pays-Bas : un défi pour les États européens », *InfoKara*, Vol. 16, p. 3-10 +2014.+%C2%AB+Euthanasie+%3A+%C3%89thique%2C+cultures+des+peuples